DELIBERATION N° 2009/06-01 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Rapporteur : Monsieur Joël LAMY

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du compte administratif 2008 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
INVESTISSEMENT			
Recettes	1 865 444,29 €	904 873,81 €	2 770 318,10 €
Dépenses	1 601 056,50 €	0,00 €	1 601 056,50 €
Résultat de clôture			+ 1 169 261,60 €
FONCTIONNEMENT			
Recettes	5 971 599,28 €	0,00 €	5 971 599,28 €
Dépenses	5 511 928,49 €	0,00 €	5 511 928,49 €
Résultat de clôture			+ 459 670,79 €
ENSEMBLE			
Recettes	7 837 043,57 €	904 873,81 €	8 741 917,38 €
Dépenses	7 112 984,99 €	0,00 €	7 112 984,99 €
Résultats de clôture			+ 1 628 932,39 €

Le compte administratif 2008 de la commune est conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Vandœuvre.

Monsieur le Maire s'est retiré (article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour le vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 19 voix pour et 9 abstentions (groupe Ludres Autrement et Pour Tous et groupe Ludres Ensemble) :

- d'approuver le compte administratif 2008 de la commune (budget principal),
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.